

Charte publique d'utilisation et de modération des réseaux sociaux

Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie



AVANT-PROPOS

La Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie est présente sur les réseaux sociaux Facebook et LinkedIn afin de communiquer auprès de ses différents publics sur les actions et projets mis en œuvre sur le territoire. Mais également sur les divers événements à destination de ses habitants.

Nous sommes ouverts à tous commentaires, questions ou remarques que vous pourriez poster sur nos publications. Afin de faire de nos réseaux sociaux des espaces d'échanges de qualité, merci de prendre le temps de lire cette charte.

OBJECTIFS DE LA CHARTE

La présente charte a été élaborée afin de préciser aux visiteurs et abonnés des réseaux sociaux de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, les conditions de consultation et d'interaction des comptes.

L'utilisateur de Facebook ou LinkedIn, en consultant, s'abonnant et en interagissant avec les différents comptes accepte sans réserve la présente charte d'utilisation, et s'engage, lors de chacune de ses visites sur les fils d'actualités des comptes, à la respecter.

DROITS ET DEVOIRS DES UTILISATEURS

En interagissant avec les comptes de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, les utilisateurs s'engagent à ne pas publier de contenus :

- portant atteinte à l'intégrité d'autrui, contraires aux bonnes mœurs et aux lois et réglementation en vigueur (propos à caractère injurieux, diffamatoire, pornographique, pédophile, discriminatoires, d'incitation à la violence, au suicide, au négationnisme, à l'antisémitisme),
- ayant un caractère illicite ou illégal,
- manquant de respect à un ou plusieurs agents et/ou élus de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie
- ayant un caractère commercial et promotionnel,
- allant à l'encontre de la législation sur la propriété intellectuelle (droit à l'image, au respect de la vie privée et à la protection des données personnelles des tiers),
- relayant de fausses informations,
- entrant dans le cadre de conflits et de règlements de comptes entre internautes.

Afin de permettre une qualité d'échange optimale les bonnes pratiques à cultiver sont les suivantes :

- poster des commentaires en lien avec la publication suivie,
- respecter les opinions de tous et échanger dans la bienveillance,
- utiliser un langage compréhensible de tous (pas de langage SMS).

Obligation des titulaires de la fonction publique et agents contractuels

Les fonctionnaires et agents contractuels sont soumis au devoir de réserve, ce qui impose l'obligation d'éviter en toutes circonstances les comportements susceptibles de porter atteinte à la considération du service public par les usagers. Cette obligation ne concerne pas le contenu des opinions mais leur mode d'expression, elle s'applique pendant et hors du temps de service.

Les agents publics sont également soumis au secret et à la discrétion professionnelle et ne doivent donc pas divulguer des informations personnelles dont ils ont connaissance, ni les informations relatives au fonctionnement de son administration.

Droit d'expression des membres de l'opposition

Les élus d'opposition, comme n'importe quelle autre personne intéressée, peuvent publier directement des messages d'information et réagir aux publications sur les pages officielles de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie dès lors que ces pages servent à diffuser des informations diverses sur les compétences exercées par la collectivité (projets, budget, travaux...).

En revanche, ils ne peuvent publier des informations concernant des documents pratiques, techniques ou préparatoires (programme de la saison culturelle, documents relatifs à une information des riverains sur des travaux en cours...).

Charte publique d'utilisation et de modération des réseaux sociaux



Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie

MODÉRATION

La gestion des comptes Facebook et LinkedIn sont réalisées par le service communication de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie. Les contributions sont modérées a posteriori dans le but d'une utilisation paisible des comptes et de permettre des échanges cordiaux et constructifs avec et entre les utilisateurs.

La Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie se réserve le droit de supprimer les commentaires des utilisateurs ne respectant pas les règles de cette charte et également de bloquer un utilisateur notamment en cas de contributions répétitives en non adéquation avec les règles du paragraphe « Droits et devoirs des utilisateurs ».

CONTACT

Pour toutes questions ou remarques relatives à cette charte, vous pouvez contacter le service communication de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie via l'adresse mail suivante : communication@rumilly-terredesavoie.fr